Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260703-TH_DCM_2026_63-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 3 juillet 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
29 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Excusés 2
Votants 14

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Julien CHENARD donne pouvoir à Mme Aline GIACALONE, M Cédric DANIEL donne pouvoir à Mme Christine HERVOCHON

Membres absents : sans objet

Mme Amandine BELLAY été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-63
Révision des loyers des logements communaux
Aline GIACALONE, concernée à titre personnel, ne participe pas au vote

La révision des loyers des logements communaux est prévue dans les baux de location et peut être étudiée chaque année au 1er juillet, elle est liée à l'indice IRL publié par l'INSEE.

L'indice IRL du 1er trimestre 2025 était de 145.78, celui du 1er trimestre 2026 est de 146.60 soit une augmentation de 0.78 %. Il est proposé au conseil municipal d'appliquer cette augmentation à l'ensemble des loyers des logements communaux.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, d'appliquer l'augmentation annuelle à l'ensemble des loyers des logements communaux à compter du 1er juillet 2026.

Pour copie conforme,
Le Maire

